

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_034 : TRAVAUX ET RESEAUX / RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE CONTINUITÉ DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENTRE LA CABA ET LA COMMUNE DE SAINT-GÉRON**

### **Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Lac de Saint-Étienne-Cantalès en 2012 et en application des dispositions de l'arrêté préfectoral prononçant cette dissolution (arrêté n° 2009-1698 du 9 décembre 2009), les installations de production, de transport et de traitement de l'eau potable et des eaux usées réalisées et exploitées par cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ont été transférées aux communes sur le territoire desquelles elles étaient implantées.

Les collectivités se sont alors accordées pour organiser la continuité de ces services dans le cadre de leurs compétences et territoires respectifs.

Dans ce contexte et se substituant à la Commune de Lacapelle-Viescamp en ces domaines, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a été l'affectataire de la station de pompage et de traitement de Jallès, qui alimentait en eau potable cette commune, ainsi que celle de Saint-Gérons et une partie de celle de Saint-Étienne-Cantalès mais aussi du réservoir de Verniols, ainsi que des réseaux de transferts situés sur le

territoire communautaire.

Elle a également reçu, en matière d'assainissement collectif, les réseaux desservant le secteur du Puech des Ouilhes, sachant que ceux-ci transitent sous le lac pour rejoindre la station de Saint-Gérons.

L'alimentation en eau potable, à partir des installations de la CABA, étant indispensable à la Commune de Saint-Gérons et le traitement des eaux usées du Puech des Ouilhes ne pouvant être assuré au moins à moyen terme sinon durablement que par les équipements de cette commune, les deux parties ont - depuis la dissolution du Syndicat Mixte - établi et renouvelé une convention pour garantir la continuité des services de l'eau et de l'assainissement collectif sur ce secteur.

Considérant que la convention en vigueur est arrivée à son terme et qu'il convient aujourd'hui de la renouveler, pour la période courant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2030, soit une durée de sept années ;

Considérant qu'il convient de maintenir en vigueur les principales dispositions de la convention originelle étant donné que l'interconnexion des réseaux et la répartition territoriale des équipements demeurent inchangées ;

Considérant qu'il est cependant nécessaire d'adapter certaines clauses, notamment financières ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de continuité des services de l'eau et de l'assainissement établie entre la CABA et la Commune de Saint-Gérons, pour la période 2024-2030, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que les actes nécessaires à la transcription de ces mesures, et à en assurer l'exécution.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.